

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013_B250-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B250

OBJET : Institution - Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne - Attribution de subventions

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danièle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri -

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Joël MANCEL

Thématique : Institution

Objet : Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne – Attribution de subventions
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté s'étant engagée depuis longtemps à soutenir les initiatives des acteurs du territoire qui contribuent à une meilleure connaissance des politiques européennes, il est proposé d'apporter notre soutien par l'attribution de subventions d'un montant total de 10.000 €.

Exposé des motifs :

Une stratégie d'appui auprès des acteurs locaux a été décidée dans le cadre d'une délibération cadre, afin de mieux répondre à la mise en œuvre des politiques de l'Union Européenne à travers ses Programmes d'Action Communautaire, initiés par la Commission Européenne, ou les Programmes Opérationnels (FSE, FEDER, FEADER) développés par les Etats membres.

L'action de la CPA pour et vers son territoire contribue également pour partie à la mise en œuvre des politiques européennes. En effet, son action rejoint celle de l'Europe en matière :

- d'innovation et d'économie de la connaissance,
- de développement de société de l'information,
- de gestion durable des ressources et de prévention des risques,
- d'espaces urbains sensibles et de compétitivité des territoires ruraux,
- de développement de transports alternatifs,
- de contribution à l'adaptation des travailleurs et d'amélioration d'accès à l'emploi,
- de renforcement de la cohésion sociale.

Ce sont ainsi les axes majeurs de cette politique qui sont actuellement mis en œuvre dans le cadre de la programmation 2007/2013. Il convient que, dans ces domaines où les compétences de la CPA s'exercent, celle-ci favorise l'implication des citoyens à travers leurs associations. C'est dans ce sens qu'un travail d'accompagnement a été engagé, afin que les associations puissent mieux se positionner sur les programmes. S'agissant d'un travail de longue haleine, il est proposé de soutenir les initiatives qui défricheront les possibilités d'intervention des programmes en question.

Pour l'année 2013, la C.P.A. a été saisie de deux demandes de subventions correspondant à des projets issus d'un échange permanent entre celles-ci et la Mission Partenariats Europe de la CPA, afin de permettre de mieux cibler l'action de ces associations et d'optimiser leurs ambitions dans le rôle éducatif qui est le leur.

Ces projets correspondent aux critères habituellement pris en compte pour le soutien financier direct de la CPA :

- intérêt de la proposition par rapport au thème évoqué
- qualité de l'animation et des moyens mis en œuvre
- lien avec un programme d'action communautaire
- importance du rayonnement communautaire et du public concerné
- accord de la commune site

Ils sont l'occasion d'une action qui rapproche l'Europe de ses citoyens et ses peuples entre eux et de favoriser à la mise en œuvre directe de la politique européenne, dont les principes ont été définis par les traités et la stratégie par les instances parlementaires et exécutives de l'Union.

N° guichet unique	Association	Actions	Montant accordé en 2012	Montant 2013 sollicité	Budget de l'action	Montant 2013 proposé
723	Centre Social et Culturel La Provence	« Mieux connaître ses voisins européens » action d'éducation pour favoriser la découverte des pays composant l'Europe		2 000 €	3 600 €	2 000 €
742	Centre Social et Culturel Jean-Paul Coste	« Citoyens d'Europe » action d'échange international pour 12 jeunes	8 000 €	8 000 €	24 013 €	8 000 €
	TOTAL					10 000€

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide de 2 000 € au Centre Social et Culturel la Provence pour l'action « Mieux connaître ses voisins européens ».
- **ATTRIBUER** une aide de 8 000 € au Centre Social et Culturel Jean-Paul Coste pour l'action « Citoyens d'Europe ».
- **AUTORISER** Madame Le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne 6574 de la Mission Partenariats Europe qui présente les disponibilités budgétaires.

OBJET : Institution - Aides aux associations oeuvrant pour la connaissance des politiques de l'Union Européenne - Attribution de subventions

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

- 3 JUIL. 2013

